

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE SOLUTIONS ESET

Contrat n° _

1. OBJET	2
2. DEFINITIONS.....	2
3. DESCRIPTION DES SERVICES	3
4. ENGAGEMENT DU CLIENT	3
5. EVOLUTION DU SERVICE	3
6. CONDITIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU SERVICE	3
7. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES	4
8. CONSOLE D'ADMINISTRATION	4
9. ENGAGEMENT DE NIVEAU DE SERVICES « SLA ».....	4
10. OBLIGATIONS DU CLIENT	5
10.1. Administration du Service	5
10.2. Licence sur le Service	5
10.3. Règles de bon usage du Service.....	5
11. COMMANDES	5
12. CONDITIONS FINANCIERES ET FACTURATION	5
13. DUREE D'ENGAGEMENT	5
14. SUSPENSION.....	6
15. RESILIATION	6
15.1. Résiliation sans manquement par IKOULA	6
15.2. Résiliation pour manquement	6
16. RESPONSABILITE	6
17. PROPRIETE INTELLECTUELLE	7

1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ikoula fait bénéficier le Client des solutions de cybersécurité développées et éditées en mode SaaS par la société ESET et revendues par Ikoula (ci-après les « **Services** »). Le Client souhaite en effet bénéficier des solutions de sécurité basées sur les technologies ESET et de la gestion centralisée grâce à la console d'administration ESET protect. Dans le cadre des présentes, Ikoula se positionne comme revendeur des solutions ESET.

2. Définitions

- « **Administrateur** » : administrateur ESET de la Console d'administration ESET protect, habilité à accéder à cette console et à y effectuer les actions nécessaires conformément aux conditions d'utilisation applicables.
- « **Code d'Accès** » : couple constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour se connecter à la Console.
- « **Console d'administration** » : Console d'administration ESET protect des Services mise à disposition du Client.
- « **Fournisseur** » : ESET ;
- « **Logiciel** » : (i) le programme informatique et tous ses composants ; (ii) le contenu des disques, des CD-ROM, des DVD, des courriers électroniques et de leurs pièces jointes, ou de tout autre support auquel le Contrat est attaché, dont le formulaire de code objet fourni sur un support de données, par courrier électronique ou téléchargé par le biais d'Internet ; (iii) tous documents explicatifs écrits et toute documentation relative au Logiciel, en particulier, toute description du Logiciel, ses caractéristiques, description des propriétés, description de l'utilisation, description de l'interface du système d'exploitation sur lequel le Logiciel est utilisé, guide d'installation ou d'utilisation du Logiciel ou description de l'utilisation correcte du Logiciel (« Documentation ») ; (iv) les copies du Logiciel, les correctifs d'erreurs du Logiciel, les ajouts au Logiciel, ses extensions, ses versions modifiées et les mises à jour des parties du Logiciel, si elles sont fournies, au titre desquels le Fournisseur octroie la Licence. Le Logiciel est fourni exclusivement sous la forme d'un code objet exécutable.
- « **Système d'Exploitation (ou « OS »)** » : ensemble de programmes qui établit une relation entre les différentes ressources matérielles, les applications et l'utilisateur. Il dirige l'utilisation des ressources d'un système par des logiciels applicatifs .

3. Description des Services

Le Client peut souscrire à différentes licences ESET, décrites sur la page suivante : [ESET | Protégez votre entreprise avec un antivirus](#) et sur le site du Fournisseur, notamment via le lien suivant : [Spécifications | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#).

Ikoula propose notamment au Client de souscrire à différentes licences en fonction du niveau de protection souhaité :

- ESET Protect Advanced ;
- ESET Protect Complete ;
- ESET Protect Elite.

4. Engagement du Client

Le Client déclare être pleinement informé des fonctionnalités, des prérequis et, en particulier, avoir vérifié l'adéquation des Services avec ses propres besoins.

Le Client déclare également avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessous :

- [Conditions d'utilisation | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#) décrivant les conditions d'utilisation des Services ;
- [CLUF de l'agent ESET Management | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#) décrivant le contrat de licence de l'utilisateur final.

Le Client est informé et accepte que les documents accessibles aux liens ci-dessus puissent évoluer à l'initiative de ESET. Le Client pourra solliciter Ikoula s'il ne trouve pas la documentation relative à un Service particulier.

5. Evolution du Service

Ikoula informera le Client de toute évolution (notamment du prix, des modalités d'engagement), modification ou suppression du ou des Service(s) qui lui aura été signalée par ESET. A ce sujet, Ikoula ne saurait être considérée comme responsable de toute éventuelle évolution ou modification du Service initiée par ESET. Le Client devra se conformer à l'évolution (modification et/ou suppression) des versions des Services et respecter les prérequis de ESET en vue de leur bonne utilisation (la liste des compatibilités figure dans le lien suivant : [Utilisation d'ESET PROTECT | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#)).

6. Conditions préalables à la fourniture du Service

Les spécifications des Services et en particulier les Systèmes d'Exploitation pris en charge ainsi que les conditions préalables relatives au réseau figurent dans le lien suivant : [Spécifications | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#).

7. Conditions d'utilisation des Services

Les Services proposés pourront être utilisés, selon les besoins du Client ou ses spécificités, dans le respect des conditions suivantes : [Conditions d'utilisation](#) | [ESET PROTECT](#) | [Aide en ligne ESET](#).

8. Console d'administration

Le Client est responsable de la sécurité de son compte et du Code d'Accès nécessaire pour la connexion à la Console d'administration. Ni Ikoula ni ESET ne seront tenues pour responsable de toute perte ou de tout dommage résultant de l'incapacité du Client à remplir cette obligation de maintien de la sécurité du Code d'Accès. L'Utilisateur est également responsable de toute activité relative à l'utilisation du Compte, que celle-ci soit autorisée ou non. Si l'intégrité du Compte est compromise, le Client devra en avvertir le Fournisseur immédiatement.

Afin de fournir un service d'administration de compte, la collecte de données concernant les appareils administrés est nécessaire avec les informations d'administration (ci-après, « Données »). Le Client fournit les Données à ESET uniquement aux fins de la prestation du service d'administration du compte. Les Données seront traitées et stockées conformément aux politiques et aux pratiques de sécurité d'ESET, ainsi qu'en accord avec sa politique de confidentialité accessible via ce lien : [Politique de confidentialité](#) | [ESET](#).

Les Données ainsi que les journaux associés au compte doivent être stockés conformément à la [politique de conservation des journaux](#).

Des informations détaillées sur la vie privée, la protection des données personnelles et les droits en tant que personne concernée figurent dans la [Politique de confidentialité](#).

9. Engagement de niveau de services « SLA »

Le Fournisseur s'engage à maintenir une disponibilité mensuelle de 99,5% du portail ESET PROTECT comme indiqué dans le lien suivant : [Disponibilité du service](#) | [ESET PROTECT](#) | [Aide en ligne ESET](#) (*disponible uniquement en anglais*).

La notion de disponibilité signifie que le produit est accessible et utilisable sur Internet. Pour ESET PROTECT, le temps d'arrêt est défini comme toute période pendant laquelle l'administrateur informatique du Client ou les Utilisateurs autorisés par le Client ne peuvent pas se connecter avec les identifiants appropriés.

La disponibilité est mesurée à l'aide d'outils de surveillance qui ont été mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

L'indisponibilité du produit due à des limitations techniques du côté du Client (telles que la violation de la politique d'utilisation équitable, une mauvaise configuration, la résiliation du droit d'utilisation du produit) et les événements de force majeure ne sont pas considérés comme des temps d'arrêt. Le niveau de disponibilité indiqué ne s'applique pas aux versions préliminaires, aux pré-versions, aux versions bêta, aux versions non destinées à la vente, aux versions d'essai ou aux versions à accès anticipé.

10. Obligations du Client

10.1. Administration du Service

Le Client assurera l'administration interne des Services mis à sa disposition via la Console d'administration. Ainsi, le Client pourra réaliser en ligne des actes de gestion et de paramétrages et notamment la mise en place de stratégies de sécurité au niveau de l'authentification, de la messagerie, des appareils ou des données.

Depuis la Console d'administration, il est possible d'effectuer des opérations d'administration sur l'environnement ESET. Ces opérations relèvent de la responsabilité exclusive du Client.

10.2. Licence sur le Service

En complément des dispositions des présentes et notamment de l'article « Propriété intellectuelle » des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre relatives à l'utilisation des licences, le Client est informé qu'il bénéficie d'une licence d'utilisation, non cessible et non-exclusive, sur le Service.

Le Client ne doit pas utiliser les Services de manière à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ESET, dans le respect des termes et conditions suivants : [CLUF de l'agent ESET Management | ESET PROTECT | Aide en ligne ESET](#).

10.3. Règles de bon usage du Service

Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins autres que légales.

Le Client s'engage à protéger ses données et logiciels contre d'éventuels virus, bugs ou autres éléments préjudiciables possibles qui circulent sur l'Internet.

11. Commandes

Le Client effectuera ses commandes, conformément aux conditions stipulées dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre. Les éventuels Bons de Commande passés dans le cadre des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre pourront être émis jusqu'à la date de résiliation du Contrat.

12. Conditions financières et facturation

Outre les dispositions sur les prix indiqués dans les Conditions Générales de Vente ou le Contrat-Cadre, la facturation du Service comprend uniquement le paiement d'une redevance mensuelle.

13. Durée d'engagement

Deux options d'engagement sont proposées au Client :

- **Engagement mensuel et facturation mensuelle**
Cette option est proposée moyennant une tarification supérieure à celle l'engagement annuel.
- **Engagement annuel et facturation mensuelle**
Cette option n'entraîne aucune majoration tarifaire supplémentaire.

Il est entendu que le choix de l'une ou l'autre de ces options est à la discrétion du Client et que les conditions tarifaires associées seront appliquées en conséquence.

14. Suspension

Outre les stipulations exposées dans les Conditions Générale de Vente ou le Contrat-Cadre, Ikoula se réserve le droit de suspendre, sans délai et sans mise en demeure préalable, totalement ou partiellement, les Services, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels Ikoula pourrait prétendre, en cas de :

- En cas de piratage ou de suspicion de piratage du Code d'Accès ;
- En cas d'actes de malveillance de la part du Client ou via un tiers.

15. Résiliation

En sus des dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Contrat-Cadre, les dispositions exposées aux articles 15.1 et 15.2 ci-dessous complètent les exercices et modalités des droits de résiliation des Parties.

15.1. Résiliation sans manquement par IKOULA

Le Client est informé que si ESET résilie le contrat autorisant Ikoula à revendre des licences ESET et que cette résiliation prend effet dans un court délai ou même immédiatement, Ikoula pourra résilier immédiatement les Services.

15.2. Résiliation pour manquement

Outre les stipulations exposées au sein des Conditions Générale de Vente ou du Contrat-Cadre, Ikoula pourra résilier les Services et, par voie de conséquence, le Contrat, sans préavis en cas de manquement du Client et/ou ses Utilisateurs à ses obligations de confidentialité, ou en cas de violation des droits de propriété intellectuelle de Ikoula ou de ESET.

16. Responsabilité

En sus des exclusions et limitations de responsabilité prévues dans les Conditions Générale de Vente ou le Contrat-Cadre, la responsabilité de Ikoula ne pourra pas être engagée (i) en cas d'utilisation des Services non-conforme au Contrat ou en cas de violation d'un droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie ou de ESET, (ii) en cas de violation d'une licence d'utilisation d'un Service ou en cas de violation d'une obligation de confidentialité (iii) en cas d'action d'un tiers et notamment les actions relatives au dommage corporel ou en cas de décès (iv) en cas de fraude ou de négligence grave.

De plus, Ikoula n'est pas responsable dans les hypothèses suivantes :

- Piratage ou de suspicion de piratage du Code d'Accès ;
- Actes de malveillance de la part du Client et/ou des Utilisateurs ;
- Intrusion externe d'un tiers sur le réseau informatique.

Il est de la responsabilité du Client de se conformer à l'évolution des versions des Services ESET et respecter les prérequis énumérés par ESET en vue de leur bonne utilisation.

17. Propriété intellectuelle

En sus du respect de l'article « Propriété Intellectuelle » des Conditions Générale de Vente ou du Contrat-Cadre, le Client s'interdit de :

- Décompiler ou désassembler une licence et de tenter de procéder à l'une quelconque de ces opérations ;
- Installer ou utiliser des logiciels ou des technologies non fournis par Ikoula qui perturberait les conditions de licence des Services ESET ;
- Contourner les limitations techniques d'une licence ou les restrictions prévues dans la documentation d'un produit ;
- Séparer et exécuter des parties d'une licence sur plusieurs dispositifs.

Fait par signature électronique,

En qualité de _